Accident de travail. — M. Antoine Cerbet, 56 ans, tuilier-briquetier, demeurant 17, rue Desaix, s'est brûlé les pieds en vidant de l'eau chaude, à la teinturerie Motte et Meillassoux.

Ecole de Natation. — L'Ecole de natation sera ouverte au public le samedi 4 juillet prochain.

Commencement d'incendie. — Hier, vers 10 heures du matin, un commencement d'incendie s'est déclaré dans le séchoir de l'usine Alart et Cie, Grande-Rue.

Le feu, rapidement éteint par le personnel de l'usine, n'a détruit qu'une minime quantité de laine.

CROIX

Musique municipale. — Par arrêté préfectoral, la Musique municipale est autorisée à organiser une tombola pour son nouveau diapason. De nombreux lots sont déjà offerts par de généreux donateurs.

Les vols. — Dans la nuit de samedi, des malfaiteurs se sont introduits, en brisant une vitre, dans l'estaminet tenu par Mme Lepers, rue de l'Allumette, 42. Après avoir visité toute la maison, ils ont emporté une pièce de 5 fr., deux montres et une chaîne en argent et 6 kil. de beurre.

WASQUEHAL

Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira le mardi 30 courant, à 8 heures du soir, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Achèvement des chemins vicinaux ordinaires : 2° du Cimetière, 3° Chemin de Wasquehal et de dépenses d'entretien, chemin n° 164. — 3. Bureau de bienfaisance : Compte administratif et de gestion de l'exercice 1902. Rattachement du budget additionnel 1903 et primitif 1904. — 4. Fête du 14 juillet 1904 : Vote d'un crédit supplémentaire. — 5. Inauguration du groupe scolaire du Capreau.

TOURCOING

Le Rapport sur les opérations de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance en 1902

(*Suite*)

Voici la suite du très intéressant rapport sur les opérations de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Tourcoing, et de ses succursales, en 1902, présenté par M. Alfred Dupuis-Delcourt, président du Conseil des Directeurs.

« L'examen des tableaux de développement qui constituent le compte-rendu proprement dit des opérations de l'exercice 1902, donne « lieu aux constatations suivantes :

(Tableau I et II). Le nombre des livrets en cours qui était au 1er janvier 1902 de 21,934 est porté au 31 décembre à 22,563 soit 629 livrets en plus pour 1902 (l'augmentation constatée en 1901 était de 716 livrets).

Cette augmentation provient uniquement de la Caisse centrale, toutes les succursales étant en diminution, notamment Roubaix qui perd 46 comptes.

On remarque en outre que l'excédent des remboursements sur les versements n'est à la Caisse centrale que de 451,409 fr. 51 sur un solde dû au 1er janvier de 11,107,533 fr. 35 tandis qu'il atteint pour toutes les succursales réunies 410,553 fr. 29 sur un solde dû à leurs déposants n'est que de 2,835,370 fr. 50 et aussi, que la diminution dans le solde dû aux déposants s'élève pour les succursales à 359,684 fr. 97 et pour Tourcoing-ville à 148,502 fr. 16 seulement.

Ceci joint parmi notre clientèle des succursales, toujours plus prompte à s'alarmer, que cette malheureuse et mécbanle campagne a produit le plus d'effet dans les centres où les affaires semblent avoir été moins cependant à diverses reprises de l'inébranlabilité du crédit des Caisses d'Epargne, recommandé à tels de plus qu'aucune institution ne saurait présenter plus de garantie ; puissentelle, dis-je, ne pas avoir à regretter leur trop grande crédulité en ne faisant leurre économie dans des entreprises plus ou moins véreuses.

Le tableau IV (division des comptes suivant leur importance) fait ressortir que l'augmentation du nombre des comptes est répartie sur deux inférieurs à 500 fr. tandis que les comptes de 501 à 1500 fr. sont en diminution sur 1901 ; ceux de 1501 et au-dessus restent presque stationnaires : 481 au lieu de 483 en 1901.

Tableau V et VI (division des versements et des remboursements suivant leur importance). L'augmentation des versements sur 1901 tant en nombre qu'en somme, se répartit sur toutes les catégories.

Quant aux remboursements, l'augmentation n'apparaît que dans toutes les catégories d'importance à l'exception de celle de 20 fr. et au-dessous. La différence existant à la catégorie de 21 à 100 francs 3e degré est de 348,782 fr. 45 contre 4,156 pour 228,566 fr. 52 en 1901) provient de ce que cette série comprend tous les remboursements d'excédents des livrets portant soit 45 fr. ; ou la différence est la plus sensible et dans les remboursements de 1001 à 1500 fr. : de 548 pour 705,320 fr. 23 en 1901 (et aussi presque doubles en 1902 : 989 pour 1,335,831 fr. 27) cela s'explique par le fait que Beaucoup des déposants ayanes, bien que titulaires de comptes complets, ont laissé un capital minime afin de conserver leurs livrets et n'ont retiré que 1400 ou 1450 francs.

Du tableau VII (division des livrets nouveaux d'après la profession des déposants) il y a aussi un enseignement à tirer qui réfute d'une façon indéniable, ainsi et les dires de certains « que *les Caisses d'Epargne* sont faites *pour les riches* ! non, messieurs, cela n'est pas, vous qui dites à l'ouvrier, le conseillez mieux que quiconque, et lorsque nous voyons que, contre 164 livrets délivrés pendant l'année à des chefs d'établissements, il en a été ouvert pendant le même laps de temps 51 à des journaliers, 831 à des ouvriers d'industrie, 100 à des domestiques, 116 à des employés, soit en tout 1108, nous avons le droit d'en conclure et de dire que l'ouvrier, dans notre ville est vraiment une œuvre philantropique et démocratique et qu'elle remplit vraiment le but pour lequel elle a été créée.

Cette simple constatation doit être pour nous le meilleur encouragement et ne peut que nous encourager à continuer notre modeste carcoura à la classe laborieuse et économe.

Je suis que je ne puis compter, pour continuer l'œuvre qui nous a été confiée, sur le dévouement de tous, Directeurs, Directeurs-adjoints et Administrateurs des succursales ; nous savons à tous l'expression de ma plus vive gratitude. Je n'aurais garde d'oublier tous nos collaborateurs tant de la Caisse centrale que de nos annexes ; ils nous seront dans de leurs efforts et l'on ! témoignés une foie de plus durant le cours de cette année excessivement chargée, ils se sont montrés à la hauteur de leur tâche et dignes de notre confiance ; ils ont droit à tous nos éloges.

La célébration de la Fête Nationale

Echo de ce qui va se passer

Nous avons, il y a quelques jours, annoncé que la Commission des Fêtes s'occupait très activement de la prochaine fête du 14 juillet prochain. Il nous revient, à ce propos, que la majorité de ses membres a décidé, dans sa dernière réunion, que les jeux seraient, cette année, joués uniquement dans toutes les sections, sans aucune dépense la subvention, accordée à chaque section, serait répartie par part égale, entre tous les cabarets qui y participent et la fête, et non divisée en quatre ou cinq parts ainsi que cela se faisait dans deux ou trois sections seulement. C'est là une mesure qui a rencontré vive félicitons sincèrement la commission, mesure qui donnera satisfaction à tout le monde et fera éviter les réclamations.

Un numéro à sensation qui causera le bonheur des enfants et des grandes personnes est celui qui sera donné sur la place Thiers, à 6 h. du soir. Nous voulons parler des quatre ou cinq ascensions aérostatiques dirigeables en comédies qui laisseront tomber aux pieds des enfants éblahis plus de mille jouets. Quelle fête pour les petits ! Quelle joie pour les [illegible] les papas !

Quartier du Blanc-Seau. — Il nous est revenu en outre, et nous dévoilons la nouvelle avec plaisir, que la même Commission des Fêtes, toujours en quête du nouveau, se dispose à organiser une sorte de Festival permanent, (puisqu'il se répartirait sur trois dimanches) dans le quartier du Blanc-Seau. Pour une innovation en vaut pas heureuse et dont ne se abandonnerait sûrement pas les contribuables. Ce festival commencerait le dernier dimanche d'août pour se clôturer le second dimanche de septembre.

N'ayant aucune décision à ce sujet, nous réservons pour plus tard les commentaires que cette décision mérite.

Le Conseil de direction rappelle aux déposants que les séances du lundi qui avaient lieu à 5 heures du soir se font actuellement le matin de 10 heures à 11 heures 1/2.

En conséquence la caisse est ouverte au public :

Le dimanche, de 9 heures 1/2 à midi, et le lundi, de 10 heures à 11 heures 1/2.

***

La fête du soixantenaire. — Nous avons déjà dit que le Conseil de direction de la Caisse d'épargne et de prévoyance de Tourcoing songeait à fêter le soixantième anniversaire de la fondation de l'institution à Tourcoing.

Un banquet aura lieu le jeudi 23 juillet, à six heures du soir, dans le magnifique hall de l'Hôtel de la Caisse d'épargne, rue Nationale.

UN AUDACIEUX FILOU

L'escroquerie aux faux chèques

Bonne capture

Un audacieux filou débarqué hier dans notre ville avec entreprise de mettre toute une catégorie de commerçants en coupe réglée. Il avait malheureusement déjà fait une dupe mais a été bientôt. Et heureusement pour lui, la police et l'arrestation de ce chevalier d'industrie fait le plus grand honneur au sous-brigadier de police Lorihois qui l'a opéré.

L'individu en question, se faisant nommer Louis Colin, âgé de 18 ans, originaire de Bordeaux et comptable à Paris, se présentait dans les maisons où il se trouvait des chambres à louer. C'est ainsi qu'il alla d'abord chez M. Lefebvre-Six, coiffeur, Grande Place, puis de là chez M. Devailly, cabaretier, rue de Lille et pour être sûr de la réussite, demandant à louer une chambre et offrant d'en payer le montant à l'avance, présentait à cet effet un chèque de la succursale de Lille du Crédit Lyonnais.

Ce chèque étant, disait-il, payable soit au Crédit Lyonnais, à la Banque de France ou dans tout autre établissement financier de Lille. Bien entendu le chèque était de beaucoup supérieur au montant du loyer de la chambre que l'individu voulait louer, il représentait une valeur de 200 fr. et il priait les personnes de vouloir bien lui remettre une partie de provision.

Or, le chèque était faux. Après diverses tentatives infructueuses, le filou se présenta chez M. Rollin, cafetier, place Notre-Dame, retint une chambre et remarqua son manège. Il présenta à M. Rollin, un chèque de 200 francs sur lequel il demanda une avance de 40 fr. que le cafetier lui remit.

L'escroquerie fut bien-tôt reconnue et c'est alors que la police informée se mit à la recherche de l'escroc et que le sous-brigadier Lorihois lui mit la main au collet.

Conduit dans le cabinet de M. Proix, commissaire de police du 1er arrondissement, faisant les fonctions de commissaire central, par intérim, il fut interrogé et fouillé.

L'individu avait sur lui une cinquantaine de chèques en blanc portant la firme du Crédit Lyonnais.

Entre autres papiers il avait sur lui un numéro du *Petit Parisien* dans lequel figurait un article intitulé « le Coup du Chèque » et dans lequel étaient notées les différentes dates des escrocs opérant dans les 16e et 17e arrondissement.

On croit que Colin qui se nommait d'abord Bertin, enfant de mère inconnue et légitimé par un sieur Colin serait le même individu signalé en ces derniers temps par la presse de Paris.

Il a avoué les faits qui lui sont reprochés. Il est clair du reste, de la difficulté de dénier, ne saurait présenter plus de garantie ; puissentelle, dis-je, ne pas avoir à regretter leur trop grande crédulité en ne faisant leurre économie dans des entreprises plus ou moins véreuses.

Le tableau IV (division des comptes suivant leur importance) fait ressortir que l'augmentation du nombre des comptes est répartie sur deux inférieurs à 500 fr. tandis que les comptes de 501 à 1500 fr. sont en diminution sur 1901 ; ceux de 1501 et au-dessus restent presque stationnaires : 481 au lieu de 483 en 1901.

Tableau V et VI (division des versements et des remboursements suivant leur importance). L'augmentation des versements sur 1901 tant en nombre qu'en somme, se répartit sur toutes les catégories.

Quant aux remboursements, l'augmentation n'apparaît que dans toutes les catégories d'importance à l'exception de celle de 20 fr. et au-dessous. La différence existant à la catégorie de 21 à 100 francs 3e degré est de 348,782 fr. 45 contre 4,156 pour 228,566 fr. 52 en 1901) provient de ce que cette série comprend tous les remboursements d'excédents des livrets portant soit 45 fr. ; où la différence est la plus sensible et dans les remboursements de 1001 à 1500 fr. : de 548 pour 705,320 fr. 23 en 1901 (et aussi presque doubles en 1902 : 989 pour 1,335,831 fr. 27) cela s'explique par le fait que Beaucoup des déposants ayanes, bien que titulaires de comptes complets, ont laissé un capital minime afin de conserver leurs livrets et n'ont retiré que 1400 ou 1450 francs.

Du tableau VII (division des livrets nouveaux d'après la profession des déposants) il y a aussi un enseignement à tirer qui réfute d'une façon indéniable, ainsi et les dires de certains « que *les Caisses d'Epargne* sont faites *pour les riches* ! non, messieurs, cela n'est pas, vous qui dites à l'ouvrier, le conseillez mieux que quiconque, et lorsque nous voyons que, contre 164 livrets délivrés pendant l'année à des chefs d'établissements, il en a été ouvert pendant le même laps de temps 51 à des journaliers, 831 à des ouvriers d'industrie, 100 à des domestiques, 116 à des employés, soit en tout 1108, nous avons le droit d'en conclure et de dire que l'ouvrier, dans notre ville est vraiment une œuvre philantropique et démocratique et qu'elle remplit vraiment le but pour lequel elle a été créée.

Cette simple constatation doit être pour nous le meilleur encouragement et ne peut que nous encourager à continuer notre modeste carcoura à la classe laborieuse et économe.

Je suis que je ne puis compter, pour continuer l'œuvre qui nous a été confiée, sur le dévouement de tous, Directeurs, Directeurs-adjoints et Administrateurs des succursales ; nous savons à tous l'expression de ma plus vive gratitude. Je n'aurais garde d'oublier tous nos collaborateurs tant de la Caisse centrale que de nos annexes ; ils nous seront dans de leurs efforts et l'ont témoigné une foie de plus durant le cours de cette année excessivement chargée, ils se sont montrés à la hauteur de leur tâche et dignes de notre confiance ; ils ont droit à tous nos éloges.

La célébration de la Fête Nationale

Echo de ce qui va se passer

Nous avons, il y a quelques jours, annoncé que la Commission des Fêtes s'occupait très activement de la prochaine fête du 14 juillet prochain. Il nous revient, à ce propos, que la majorité de ses membres a décidé, dans sa dernière réunion, que les jeux seraient, cette année, joués uniquement dans toutes les sections, sans aucune dépense la subvention, accordée à chaque section, serait répartie par part égale, entre tous les cabarets qui y participent et la fête, et non divisée en quatre ou cinq parts ainsi que cela se faisait dans deux ou trois sections seulement. C'est là une mesure qui a rencontré vive félicitons sincèrement la commission, mesure qui donnera satisfaction à tout le monde et fera éviter les réclamations.

Un numéro à sensation qui causera le bonheur des enfants et des grandes personnes est celui qui sera donné sur la place Thiers, à 6 h. du soir. Nous voulons parler des quatre ou cinq ascensions aérostatiques dirigeables en comédies qui laisseront tomber aux pieds des enfants éblahis plus de mille jouets. Quelle fête pour les petits ! Quelle joie pour les papas !

Quartier du Blanc-Seau. — Il nous est revenu en outre, et nous dévoilons la nouvelle avec plaisir, que la même Commission des Fêtes, toujours en quête du nouveau, se dispose à organiser une sorte de Festival permanent, (puisqu'il se répartirait sur trois dimanches) dans le quartier du Blanc-Seau. Pour une innovation en vaut pas heureuse et dont ne se abandonnerait sûrement pas les contribuables. Ce festival commencerait le dernier dimanche d'août pour se clôturer le second dimanche de septembre.

N'ayant aucune décision à ce sujet, nous réservons pour plus tard les commentaires que cette décision mérite.

Le Conseil de direction rappelle aux déposants que les séances du lundi qui avaient lieu à 5 heures du soir se font actuellement le matin de 10 heures à 11 heures 1/2.

En conséquence la caisse est ouverte au public :

Le dimanche, de 9 heures 1/2 à midi, et le lundi, de 10 heures à 11 heures 1/2.

***

La fête du soixantenaire. — Nous avons déjà dit que le Conseil de direction de la Caisse d'épargne et de prévoyance de Tourcoing songeait à fêter le soixantième anniversaire de la fondation de l'institution à Tourcoing.

Un banquet aura lieu le jeudi 23 juillet, à six heures du soir, dans le magnifique hall de l'Hôtel de la Caisse d'épargne, rue Nationale.

UN AUDACIEUX FILOU

L'escroquerie aux faux chèques

Bonne capture

Un audacieux filou débarqué hier dans notre ville avec entreprise de mettre toute une catégorie de commerçants en coupe réglée. Il avait malheureusement déjà fait une dupe mais a été bientôt. Et heureusement pour lui, la police et l'arrestation de ce chevalier d'industrie fait le plus grand honneur au sous-brigadier de police Lorihois qui l'a opéré.

L'individu en question, se faisant se nommer Louis Colin, âgé de 18 ans, originaire de Bordeaux et comptable à Paris, se présentait dans les maisons où il se trouvait des chambres à louer. C'est ainsi qu'il alla d'abord chez M. Lefebvre-Six, coiffeur, Grande Place, puis de là chez M. Devailly, cabaretier, rue de Lille et pour être sûr de la réussite, demandant à louer une chambre et offrant d'en payer le montant à l'avance, présentait à cet effet un chèque de la succursale de Lille du Crédit Lyonnais.

Ce chèque étant, disait-il, payable soit au Crédit Lyonnais, à la Banque de France ou dans tout autre établissement financier de Lille. Bien entendu le chèque était de beaucoup supérieur au montant du loyer de la chambre que l'individu voulait louer, il représentait une valeur de 200 fr. et il priait les personnes de vouloir bien lui remettre une partie de provision.

Or, le chèque était faux. Après diverses tentatives infructueuses, le filou se présenta chez M. Rollin, cafetier, place Notre-Dame, retint une chambre et remarqua son manège. Il présenta à M. Rollin, un chèque de 200 francs sur lequel il demanda une avance de 40 fr. que le cafetier lui remit.

L'escroquerie fut bien-tôt reconnue et c'est alors que la police informée se mit à la recherche de l'escroc et que le sous-brigadier Lorihois lui mit la main au collet.

Conduit dans le cabinet de M. Proix, commissaire de police du 1er arrondissement, faisant les fonctions de commissaire central, par intérim, il fut interrogé et fouillé.

L'individu avait sur lui une cinquantaine de chèques en blanc portant la firme du Crédit Lyonnais.

Entre autres papiers il avait sur lui un numéro du *Petit Parisien* dans lequel figurait un article intitulé « le Coup du Chèque » et dans lequel étaient notées les différentes dates des escrocs opérant dans les 16e et 17e arrondissement.

On croit que Colin qui se nommait d'abord Bertin, enfant de mère inconnue et légitimé par un sieur Colin serait le même individu signalé en ces derniers temps par la presse de Paris.

Il a avoué les faits qui lui sont reprochés. Il est clair du reste, de la difficulté de dénier.

Le transfert du marché pendant la durée de la foire. — L'administration municipale a décidé que le marché ordinaire, déplacé en raison de la foire St-Christophe, aura lieu le deuxième lundi de ladite foire, rues de l'Industrie, Verte et du Casino, et que les marchands pourront s'y installer à partir de 4 heures du matin.

Les arrivages aux Halles. — Il est arrivé hier aux Halles : Fromages, 1000 kilos ; poulets, 380 kg ; bisques, 50 k. ; tomates, 20 k. ; pêches, 30 k. ; asperges, 40 bottes ; carottes 10 k. ; amandes vertes, 20 k. ; haricots verts, 10 k. ; choux, 3000 ; navets, 26 k. ; fromage, 20 k. ; salades, 400 ; choux verts, 270.

MARCQ-EN-BARŒUL

Vol. — Une nommée Marie D..., âgée de 22 ans, journalière, demeurant au hameau du Pont, rue Saint-Patrick, s'est introduite dans le cabinet de toilette du sieur M. Dubiot et a dérobé un pateau qui se trouvait dans le tiroir du comptoir et qui contenait une somme de vingt-cinq francs en menue monnaie.

Poursuites ont été dressées à la charge de la nommée M. D... L'argent volé a été remis au propriétaire.

LANNOY

Certificat d'études primaires. — Hier eut lieu à Lannoy le concours du certificat d'études présidence de M. Bourbon, inspecteur primaire, les examens du certificat d'études pour les jeunes filles fréquentant les écoles laïques des communes du canton de Lannoy.

Inscrites : 86 — Présentes : 79 — Admissibles : 70 — Admises : 68.

Le concours de cette circonscrit a été obtenu par Gerevière Durot, de l'école de Williems ; le deuxième par Boyart Alline, de Lys-lez-Lannoy.

Voici les épreuves de cet examen :

Dictée — Les fleurs de la maison — Etre charmante, c'est avant tout être bonne ; c'est être serviable, modeste, calmeur ; et cela n'est pas toujours facile. On a ses jours de mauvaise humeur ; on est lassé ; on a ses petits ennuis. Il faut donc tout le cœur et toute la bonne volonté de ne pas se laisser soucis que vous ignorez ; leurs peines sont autrement sérieuses que les vôtres. Que vous de leur donner du courage par un peu de bonne humeur, par un sourire, par quelques mots. Donner faire du bonheur autour de vous, n'est pas nécessaire que vous voyez riches, ni jolies, ni spirituelles, il suffit de bien aimer et de vous aimer. Ressembler à la violette, si humble et si douce, que son parfum fait découvrir sous les feuilles.

Calcul. — Un fermier a 52 poules qui ont rondes 83 œufs chacune par an. Elle vend les œufs 0 fr. 90 la douzaine et donne le troisième au plus. Quel produit retirera-t-il de ses œufs, sachant que pour la nourriture de ses poules, elle dépense 0 fr. 70 de grain par jour.

II° — Le double hectolitre de blé pèse 152 kilogrammes et vaut 21 fr. 25 le quintal. La récolte d'un champ de 182 ares 10 centiares a été vendre 600 francs. Calculer le rendement en hectolitres de blé par hectare de terrain.

Composition française. — Dans un livre de lecture courante on usage dans votre classe ou dans un livre de la bibliothèque que vous avez lu, choisissez un épisode, un fait qui vous a particulièrement touchée. Raconte-le et dites pourquoi il vous a intéressée.

Dessin. — Tracer, au crayon et à main levée, un carré dont les côtés, parallèles à ceux de la feuille, auront environ 15 centimètres de longueur. 2° Inscrire un cercle dans ce carré (cercle qui touche les quatre côtés).

3° Du milieu des sommets comme centre, avec un rayon égal à la moitié du côté, décrire, à l'intérieur du carré, des quarts de circonférence.

Couture. — Couture habituse.

LILLE

UN ACCIDENT MORTEL

Tombé des remparts. — Accroché à une palissade par sa ceinture.

Samedi, vers trois heures et demie du matin, un gardien d'un wagon-poste, découvrait à proximite du pont Sé-Agnès, au lieu dit le « Trou des Rôles » le cadavre d'un homme accroché à une palissade par la ceinture du pantalon, la tête touchant le sol mouillé d'un peu de sang.

La victime

L'inconnu était vêtu d'un paletot de velours à côtes, d'un pantalon et d'un gilet gris. Il avait les pieds nus. Sur le cadavre, aucun papier permettant d'établir son identité.

Le gardien prévint aussitôt les agen's de police de service à la gare. Deux de ceux-ci, les agents Gérard et Monnier se rendirent immédiatement sur les lieux et transcrivirent le cadavre à la chambre mortuaire de la gare.

M. le docteur Bérod, appelé aussitôt, constata que le décès remontait à plusieurs heures. Il relevait sur le corps de l'inconnu une blessure au crâne, une fracture à l'épine dorsale, un écrasement complet des cartilages du nez et déclara que la mort de l'individu était due à une fracture de l'épine dorsale.

En présence de M. le Commissaire spécial de la gare, on fouilla les poches du malheureux mais on ne trouva aucun papier pouvant établir son identité. L'inconnu n'avait sur lui aucun argent.

Les hypothèses

Les conditions dans lesquelles le cadavre avait été découvert, le lieu, les circonstances de la mort, plusieurs hypothèses. Y avait-il eu crime, accident ou suicide ? Telle était la question que chacun se posait.

Ce lieu-dit — on a le dit — jugé par sa mise extérieure devait être un terrassier — avait-il été dévalisé par les rôdeurs qui, depuis quelque temps, semblent avoir pris les remparts pour domicile, a-t-il été victime d'un accident ? Cette hypothèse n'était pas soutenable. En effet, on constata que sur une longueur de 1 m. 50 environ, à partir du haut de la voûte, le mur portait quelques empreintes de mains laissées par le malheureux lorsqu'il fit des efforts pour se raccrocher au moment où il perdit pied.

Le suicide ne semble pas non plus admis. Il est rare, en effet, qu'un ouvrier sans savoir et celui-ci avait de l'argent sur lui 7 C'est douteux.

L'idée d'un suicide devait être écartée. En effet, l'inconnu n'était serait-il venu à un désespoir d'aller ainsi s'accrocher à cette palissade ?

Reste, l'hypothèse d'un accident gardait plus de vraisemblance. Attardé la nuit dans ces parages, par suite d'un faux pas, l'homme aura glissé du talus jusqu'à la clôture en bois, où il est accroché.

On pouvait admettre également qu'il se serait endormi près du bord et qu'il aurait dégringolé pendant son sommeil.

Telles étaient les hypothèses que l'on donnait sans trouver le véritable solution.

L'enquête de la police

M. Langlais, commissaire de police, prévenu peu après la découverte du cadavre, commença son enquête. Il apprit que l'individu était arrivé à Lille dans la journée de vendredi. Il venait d'Acq où il avait travaillé à des travaux exécutés sur la voie ferrée entre Bruiseux et Acq, ceux-ci étant actuellement en cours d'exécution de deux ancres terrassiers avec lesquels il avait bu dans différents estaminets, notamment dans un estaminet de la rue Esquermoise. On recherche les deux compagnons.

Les recherches aboutirent à un résultat. Un nommé Kindel Camille, terrassier, que l'on avait vu boire avec lui dans les banquets des salles d'attente, fut amené devant M. Langlais. Il raconta qu'il était bien l'ami de l'inconnu et que celui-ci se nommait Weiler Louis, 39 ans, et était de Neufchatel-en-Bray. Ils s'étaient rencontrés sur les chantiers et avaient vécu toujours ensemble.

Il ajouta que Weiler avait quitté Acq, vers 5 h. du soir, en disant qu'il allait à Lille. Il ne l'avait pas revu depuis.

Kindel a été mis à la disposition de M. le Commissaire central.

Le corps de Weiler a été transporté à la Morgue et son inhumation aura lieu aujourd'hui.

Quant à Camille Kindel, dont les déclarations ont paru sincères, il a été remis en liberté. Son camarade Pamver n'a pas été retrouvé.

FINANCES

Paris, le 27 juin 1903.

La Bourse n'est pas meilleure, la tenue de notre Rente, qui reste offerte et faible à 95.60, continuant à entraver une reprise de cours.

Les Fonds étrangers sont calmes ; le groupe Ottoman est bien tenu.

Peu de variations sur les Etablissements de crédit : Crédit Lyonnais 1,160, Comptoir National d'Escompte 580, Société Générale 624, Crédit Foncier 678.

Au marché en Banque, nous retrouvons en bonne forme les Mines de Rio-Tinto à 1,195 fr. ; l'ensemble des Mines de for de Fillols à 249 fr. ; la Cassinga à 61 fr. et l'action Kokumba à 32 fr.

Au marché des Métaux, tendance peu près général, les valeurs charbonnières font une honorable exception. Parmi ces dernières on, signalons l'action Est de Charbonnages algériens qui se maintient à 560 francs.

Les actions des Compagnies qui opèrent sous le contrôle de l'Etat, les Assurances-Accidents sont recherchées sur suite d'un entente générale au sujet du relèvement des tarifs. La Gauloise a des achats à 150 francs.

Chemins Français stationnaires.

Lundi 29 Juin et Mercredi 1er Juillet: VENTE - RÉCLAME au Galeries Lilloises : LESSIVEUSES galvanisées, 48 litres, 4 f 95.

PAR LES GRANDES CHALEURS

SI VOUS VOULEZ VOUS DÉSALTÉRER IMMÉDIATEMENT et AGRÉABLEMENT

prenez un verre de l'excellent vin de

BANYULS TRILLES

Avec de l'Eau

C'EST L'APÉRITIF D'ÉTÉ par excellence

qui devrait être journellement consommé, soit chez soi, soit au café, par toutes les personnes soucieuses de leur santé.

Dans tous les Cafés, les bons Estaminets, les principales Epiceries et chez les Débitants de Vins et Liqueurs.

Exiger l'étiquette sur la bouteille

TRIBUNAUX

Tribunal civ l de Douai

L'affaire du frère Bénédictin

Hier est venue devant le Tribunal civil de Douai, le procès en 25,000 fr. de dommages-intérêts intenté par le sieur Dardez, au frère Bénédictin O'Shanghessy.

Le demandeur avait mis en cause le frère Kelly, économe, faisant fonction de prieure de la Congrégation et Mr Drusens, huissier, liquidateur d'icelle.

Mr Escoffier a soutenu la demande, puis Mr A. d'Hoogle a présenté la défense du frère O'Shanghessy et dit que c'était à tort que le prieur provisoire actuel avait été assigné.

Par l'organe de Mr Deleuze, le liquidateur a fait présenter, sur la demande, une fin de non-recevoir, en faisant donné ouverture à l'action civile étant postérieur à la mise en liquidation.

L'affaire a été mise en délibéré.

LE SPORT

SPORT HIPPIQUE

Courses de St-Cloud du 27 juin. — Résultats

Prix de Bure. — A réclamer, 3,000 francs. Distance, 1,400 mètres. — 1° Herbesolin, 61 (L. Robert), à M. W. Davis ; 2° Eustacho, 56 1/2 (Rausch) ; 3° Larus, 47 (Aylin).

Prix de la Gif. — 1,000 francs. Distance 900 mètres. — 1° Masque de Fer 56 (Shisiéd), à la baronne de Forest ; 2° Perm. 54 1/2 (J. Childs) ; 3° Albi 56 (A. Carter).

Prix de Bois-d'Arcy. — 10,250 francs. Distance 2,400 mètres. — 1° Galion, 57 (A. Carter) au baron Lonc ; 2° Sillon, 54 (Tharp) ; 3° Lavancier, 54 (Rigby).

Prix du Belvédère. — A réclamer, 2,000 fr. Distance, 1,500 mètres. — 1° Samovar, 52 (Shisiéd) au comte Vigier ; 2° Miss Pompon, 50 1/2 (Rausch) ; 3° Pierre Scate, 52 (French).

Prix de la Coudraye. — Handicap, 5,000 fr. Distance 1,600 m. — 1° Epingle d'Or, 48 1/2 (Mac Gun) à M. A. Mérite ; 2° Lombardie, 52 (Rausch) ; 3° Barde, 69 (M. Cearron).

Prix de la Celle. — 1,000 francs. Distance 2,000 mètres. — 1° Kaddick, 51 (Rausch), à M. Caillaux ; 2° Le Mandinet, 61 (Shisiéd) ; 3° Tigre, 61 (A. Carter).

Jeux du Nord

COLOMBOPHILIE

Tourcoing (Blanc-Seau). — La Société Colombophile « Les Amis Réunis », établie chez M. Eugène Dastrubeg, cabaretier, rue des Villas, 86 (frère de fort Pardonnet), a l'honneur d'informer MM. les amateurs dont le pigeonnier est situé dans un rayon de six kilomètres (clocher du Blanc-Seau pris comme centre) que le grand concours du samedi 6 mardi 30 juin 1903 sur Chantilly.

100 fr. prix d'honneur rapportés en 5 prix de 10 fr. et 10 prix de 5 fr., sur 15 premiers pigeons constatés. Plus un service de table de 75 pièces, à la prochaine fête de la Colombophile, pour le pigeon le plus régulateur à nonnerie à la première série de deux pigeons non désignés.

Les mêmes pigeons ne peut participer qu'à une seule des deux séries.

Et dehors de ce concours, il sera joué un beau service de table de 75 pièces par mois pour simple mentaire de 10 centimes par pigeon à la première série de 2 pigeons non désignés.

Le mise est fixée à 1 fr. 50. Convoyeur M. Dedoncke. Regleur M. Willaye.

Poule unique à 10 à 0.25 par 40 inscriptions ; 0.50 par 20, 1.00 par 10, 2.00 par 8, 3.00 par 7, 5.00 par 6, 10.00 par 5.

Coordonné système Souillet. Constatateur obligatoire.

Mise en paniers lundi, de quatre à sept heures du soir.

Le lâcher aura lieu de façon à ce que l'arrivée se fasse de bonne heure à huit heures du matin ou de midi à midi et demi en cas de mauvais temps.

Conditions générales des Deux Roubaisienne.

JEU DE BOULES A LA PLATINE

A Croix. — Clément Clarisse, cabaretier au Cheval Blanc, rue du Petit-Bouillage, près du Couvent de l'Ecoule, informe les amateurs qu'il donceas son grand jeu de boule à la platine, pour de magnifiques jambons, aujourd'hui dimanche 28 juin.

L'inscription se fera de 5 h. à 8 h. 1/2 du soir. Le jeu étant couvert, le boulage ne sera pas remis.

La Journée du Dimanche

A ROUBAIX

Mairie. — Les bureaux sont fermés. L'Etat-civil est ouvert jusque midi. — Consultations judiciaires de 9 heures à midi.

Caisse d'épargne. — Caisse postale à tous les bureaux de poste ouverte jusqu'à midi. Caisse d'épargne de Roubaix, 5, rue du Château, ouverte pour les dépôts de 9 à 11 h. du matin ; pour les remboursements à 1 h. 1/2.

Parc de Barbieux — A 4 h. 1/2, concert par la Grande Harmonie.

Programmes des Spectacles et Concerts

VILLE DE ROUBAIX

Grande Harmonie. — Voici le programme des concerts qui seront donnés le Dimanche 28 juin, au Parc de Barbieux, de 4 h. 1/2 à 6 h. 1/2, et le Jeudi suivant 2 juillet, sur la place de la Liberté, de 8 h. 1/2 à 10 h. soir.

Première partie

1. Allegro militaire, XXX. — 2. Ouverture de Phèdre, Massenet. — 3. Nous Osconns, Lecomte. — 4. Carillon nuptial. — 5. Aubade à la mariée. — 6. Défilé nuptial.

Deuxième partie

4 Taint pour petite flûte, Coquelin. — 5. Manon, Massenet. — 6. Phaëton, poème symphonique, St-Saëns.

VILLE DE TOURCOING

Brasserie des Tonneaux, 15, rue de Tournai, et 3, place des Halles, Tourcoing. — Dimanche 28 juin, Concert avec le concours de : **Mme Petit Jean**, Chansonnette ; **Mme Lucy Depeste**, etc.

O-mesure sous la direction de **M. Victor Van de Weghe.** — Première partie, de 4 h. à 8 h. 1/4. Deuxième partie, de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2.

Concerts publics d'Eté. — L'Harmonie La Fraternelle, exécutera le dimanche 28 juin 1903, à 5 heures du soir, sur le kiosque de la Place Thiers, les morceaux suivants :

PROGRAMME

1. Vive la Ligne, allegro. Cavallié Massenet — 2. Elizabeth, ouverture, V. Turine — 3. Fantaisie Bellet, Jacques Montagne — 4. Bluette « Grand'Mère, Bouette. J. Heymann — 5. Sous la Feuillée, Strauwen — 6. Péché mignon, Joly.

Concert public d'été. — La Fanfare de Pont-Rompu, sous la direction de M. Ch. Lefebvre, exécuteront le jeudi 2 juillet 1903 à 8 h. 1/2 du soir, sur le kiosque de la Grande-Place, les morceaux suivants :

PROGRAMME

La Fanfare du Point Central

1. Bras-Montagnards, Léon Jouret — 2. Souvenir de Chantilly, Manuel gothique, Kisten.

L'Avenir Lyrique

1. Les Montagnards, Léon Jouret — 4. Beau jour à Eze, Sinisio.

La Fanfare du Point Central

5. Attila, fantaisie, opéra de Verdi — 6. Sur les bords de l'Oasis, valse, A. Dubois.

CONVOCATIONS

Roubaix. — *Association des anciens élèves de l'Ecole nationale des Arts Industriels.*— La grande Tisseuse se réunira le dimanche 28, à 10 h. 1/2 du matin.

Ordre du jour : Compte-rendu des travaux du comité ; Excursion à Calais (rille et dentelles).

— *Les cours d'instruction militaire de la Roubaisienne.* — Le Comité de la Roubaisienne informe les jeunes gens, qui veulent suivre ces cours, qu'ils peuvent toujours se faire inscrire au local de la Société, rue Jean-Jaurès, 42.

Tourcoing. — *Société d'anciens sous-officiers et soldats.* — Les membres de la société sont instamment priés d'assister à la réunion générale trimestrielle qui aura lieu dimanche 28 juin, à 5 h. très précises du soir, au siège de la société « Cafe de la Prairie » rue Neuve.

Objet : Cotisations — Propositions diverses. Sortie du 14 juillet et retraite aux flambeaux la veille.

Roubaix. — *Mutualité maternelle.* — Les sociétaires sont priées de se trouver au local, à 2 h. 1/2 précises, pour la sortie en ville suivie du bal à giorno dans le jardin de la salle des Fêtes.

Etat-Civil de Roubaix

Du 27 juin

Naissances. — Georges Dedecker, 7, Delespaul 49 — Louis Chintry, r. de Denain, c. Cheneguière 1 —